

## **Fiche d'Inscription - Réinscription**

### **Comment compléter le document ?**

Vous remplissez les rubriques :

- date de l'inscription
- choix du ou des domaines artistiques suivi(s) (biffer les domaines non suivis)
- informations de l'élève
- informations de la personne responsable (à compléter si élève mineur)
- études artistiques déjà suivies ou en cours dans un autre établissement d'enseignement artistique (à compléter ou barrer si sans objet)
- date et signature de l'élève (si majeur) ou de la personne responsable en-bas de la page

### **Comment transmettre le document complété ?**

- par mail à l'adresse ([academie@moucron.be](mailto:academie@moucron.be))
- par courrier (Académie de Musique, rue des Brasseurs 1bis à 7700 Mouscron)
- déposé le document dans la boîte aux lettres de l'académie
- transmis aux professeurs de l'académie présents dans les différentes implantations aux heures de cours du 1er au 30 septembre

### **Le secrétariat se chargera de vous contacter pour compléter les rubriques :**

- choix des cours
- droit d'inscription en fonction de l'âge
- inscription sur la liste d'attente pour les cours de chant, instrument et déclamation

### **Droit d'inscription**

Le droit d'inscription de **190 €** ou **76 €** (voir tableau ci-dessous) est à verser sur le **compte BE72 0961 5583 0016 (GKCCBEBB)** de l'Académie en indiquant le **nom et le prénom de l'élève inscrit dans la rubrique communication**. Il peut également être payé au secrétariat de l'Académie par Bancontact/Mistercash sur rendez-vous dans le courant

Moins de 12 ans (né après le 31/12/2008)	0 €
Plus de 12 ans (né entre le 15/10/2002 et 31/12/2008)	76 €
Plus de 18 ans (né avant le 15/10/2002)	190 €

du mois de septembre (056/860.190).

### **Réduction du droit d'inscription**

Pour en savoir plus, consultez votre situation sur la fiche d'inscription verso.

### **Attention**

- La fiche d'inscription et les diverses attestations doivent parvenir à l'Académie pour le 30 septembre 2020.
- Le montant du droit d'inscription doit être versé sur le compte de l'Académie pour le 30 septembre 2020 pour pouvoir assister aux cours.